

# Secours immédiats au décès (SID)

## Compte rendu de la réunion du Conseil de Gérance du 15 mars 2019

### 1 - Présentation du conseil de gérance 2017-2018

Le docteur Bastien, trésorier, présente la composition du précédent conseil de gérance 2017-2018. Avec le docteur Benoît, secrétaire général, il a été décidé de revoir la composition de ce conseil, compte tenu des deux décès d'administrateurs (Dr Mouraux, Président et Dr Caillard), et du refus de certains administrateurs de poursuivre leur charge.

Ainsi de nouveaux administrateurs ont été sollicités par courrier et la plupart ont répondu positivement.

A ce nouveau Conseil de Gérance étaient donc présents : Docteurs Bastien, Benoît, Girardier, Laurier, Lebel, Michel et Tricot ainsi que la secrétaire Madame Danièle Chrétien.

### 2 - Rapports d'activité 2018

Au 31 décembre 2018, l'association est composée de 221 adhérents, une majorité de catégories A1A (120) et A1R (99), et 2 catégories B.

Cinq décès (3 A1A et 2 A1R) ont été signalés et financés durant l'année.

Le rapport d'activité détaillé est consultable sur le site Internet de l'association ([www.secours-au-deces.net](http://www.secours-au-deces.net)).

On regrette l'absence de nouveaux recrutements et la discussion s'engage sur cet objectif. Le docteur Girardier suggère d'insérer un article d'information sur le secours immédiat au décès dans le bulletin de l'Ordre des médecins afin d'informer les jeunes médecins qui s'installent. Il est également proposé que cette information soit envoyée à tous les ordres départementaux des départements voisins.

Un document synthétique présentant l'association sera donc réalisé et diffusé à ces Ordres départementaux. Le docteur Girardier se propose de nous transmettre les adresses de messagerie de ces Ordres départementaux.

### 2 - Bilans financiers 2018

Le Docteur Bastien, trésorier, présente le compte de résultat de l'année 2018 qui fait apparaître un résultat bénéficiaire de 10 050,28 € avec un compte de bilan actif de 108 442,21 €.

Avec la projection d'un diaporama, il insiste sur l'importance des réserves financières qui depuis plusieurs années sont satisfaisantes et croissantes. Ces dernières permettent d'assurer la poursuite de l'association et sa pérennité.

### **3 - Présentation du site Web du secours au décès**

Une présentation de ce site Internet est projetée et montre les diverses facettes et l'intérêt de notre SID.

Il est convenu d'en faire la promotion auprès de nos adhérents.

Son existence sera rappelée dans les différents courriers de sollicitation des cotisations.

### **4 - Election des administrateurs**

Parmi les administrateurs présents, ont accepté les charges suivantes pour le fonctionnement du Bureau :

Président : Docteurs Girardier

Vice-président : Docteur Benoît

Trésorier : Docteur Bastien

Secrétaire administrative : Madame Danièle Chrétien

Une séance de prise de photos de l'ensemble des administrateurs a été faite pour illustrer ce Conseil de gérance dans le site Internet de l'association.

### **5 - Délégations des signatures aux comptes - Déclaration en Préfecture**

Le Docteur Bastien, trésorier effectuera les diverses formalités pour attribuer aux membres du Bureau, les signatures aux comptes de la caisse d'épargne et de la banque postale, signatures qui seront affectées aux Docteurs Girardier (Président), Benoit (Vice-Président), Bastien (Trésorier) et à Madame Chrétien (Secrétaire).

Le Docteur Bastien est chargé également d'effectuer les modalités de déclaration en Préfecture pour informer des modifications statutaires et désigner les nouveaux membres du Conseil de Gérance.

### **6 - Simulations comptables et fixations du taux des cotisations et des collectes**

Un fichier Excel a été commenté pour fixer ces simulations comptables. Il permet de projeter dans l'avenir les diverses recettes des cotisations et les charges attendues des collectes remises aux bénéficiaires. Ainsi ; il détermine la somme devant être remise chaque année aux bénéficiaires en prenant en compte le résultat comptable de l'année et les réserves financières statutaires. Cette somme sera analysée et modifiée annuellement par le Conseil de gérance, compte tenu du souhait de poursuivre l'association, tout en assurant une recette même minime au dernier bénéficiaire.

## 7 - Validation du nouveau règlement intérieur

Le nouveau Conseil de gérance a étudié avec beaucoup d'attention la mise à jour du nouveau règlement intérieur. Il a apporté une simplification dans la détermination des catégories de médecins.

Les différentes modifications importantes qui ont été proposées sont les suivantes :

- peuvent adhérer à l'association les médecins de 65 ans (au lieu de 45 ans),
- les catégories D et C ont été supprimées,
- lors d'une première inscription, la catégorie B est attribuée pour une durée de trois années à partir de la date d'inscription à l'Ordre des médecins,
- cette catégorie B bénéficie d'un taux de cotisation réduit,
- Il existe donc maintenant 3 catégories de médecins : B (nouveaux inscrits), A1A (médecins en activité) et A1R (médecins retraités) : chaque catégorie est affectée d'un taux de cotisation spécifique (plus faible chez les nouveaux venus (14 €) et les retraités (25 €) et faiblement majoré (26 €) chez les actifs,
- lors d'une première inscription, quatre années de probation sont nécessaires pour obtenir une collecte à taux plein. La collecte remise aux bénéficiaires est pénalisée d'un pourcentage se réduisant au fil de ces 4 années (80%, 60%, 40% et 20%),
- pour l'année 2019, la collecte de 5000 € sera remise de façon identique aux bénéficiaires des médecins sans tenir compte des différentes catégories.

Ce nouveau règlement intérieur est soumis à l'approbation de tous les administrateurs du Conseil de gérance. Il sera publié sur le site Internet de l'association et applicable à partir du 1 avril 2019.

Dijon le 15 mars 2019

Le président  
Docteur Jacques Girardier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Girardier', is centered within a light gray rectangular box.